



Problème avec une compagnie aérienne

Par **crivette**, le **28/09/2019** à **15:40**

Bonjour,

J'ai acheté 2 billets d'avion (un pour mon copain et un pour moi) avec la compagnie XL AIRWAYS, Réunion-Paris et Paris-Réunion. Nous devons reprendre l'avion à Paris le 16/10/2019 or la compagnie est en redressement judiciaire, comment nous allons faire à Paris car nous ne connaissons personnes en France, nous habitons à la Réunion et étions en vacance au Sénégal, nous serons donc en transit à Paris. Comment ça se passe ? Doivent ils nous loger, nous rembourser, nous trouver un autre vol ????

Nous n'avons pas les moyens d'aller à l'hôtel et encore moins d'acheter 2 autres billets d'avions.

Merci pour vos réponses.

Par **morobar**, le **28/09/2019** à **18:16**

Bonjour,

Si vous avez acheté directement ces billets d'avion, vous n'avez aucun recours sauf présenter ultérieurement votre créance auprès du liquidateur. Autant dire que c'est foutu de chez foutu, personne ne vous remboursera quoique ce soit ni prendra en charge vos frais.

Si vous avez payé avec une carte bancaire, vérifiez les conditions de garantie auprès de

votre banquier, avec un peu de chance certaines garanties peuvent jouer.

SI vous avez acheté les billets auprès d'un agent de voyage, il faut le contacter de toute urgence.

Par **crivette**, le **28/09/2019** à **23:21**

Merci pour votre réponse. Je les ai acheté en agence de voyage et j'ai payé par CB. J'appelle mon banquier mardi matin.

Si d'autres personnes ont des conseils à me donner. Merci

Par **amajuris**, le **29/09/2019** à **11:16**

bonjour,

en redressement judiciaire, l'entreprise continue, en principe son activité.

voir cette information: <https://www.xl.com/fr/actualites>

salutations

Par **crivette**, le **02/10/2019** à **10:32**

Merci pour la réponse